

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 21 février 2019

L'an deux mille dix neuf, le 21 février à vingt heures, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 15 février, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Dominique CAYRE,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Georges SEGUY, Jean Pierre LARIBE, Yolande BELGACEM, Gabriel BARRADE, Michèle HUMBERT, Alain THOMAIN, Marie Gentil GOURAUD, Anne FRANCE, Michel CHASTAING, Catherine MONCHAUZOU, Francette NEYRAT, Jean MAGE, Philippe ARNAUD, Thierry CAPRON, Stéphane LANOE, Landry ROBERT, Aline LAUSSAC, Sébastien SALLES.

Procuration : Marinette BOUYX donne procuration à Dominique CAYRE
Sabrina CAREME donne procuration à Yolande BELGACEM,
Mathieu ROUGERY donne procuration à Georges SEGUY

Absents excusés : Patrick POUJADE

Absents : Yves LAVERGNE

Secrétaire de séance : Ghislaine DUBOST

Monsieur le Maire indique que Monsieur Sébastien SALLES assistera bien à la réunion du conseil municipal, mais qu'il a informé de son retard.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, la possibilité de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative au plan de financement concernant l'opération d'adressage en raison des nouveaux critères d'aide DETR au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour inscrire à l'ordre du jour cette délibération.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2019

Aucune observation n'étant formulée le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Sébastien SALLES à 20h15 alors que le conseil municipal a engagé une discussion sur le premier point, il pourra donc participer au vote.

Demande de subvention DETR – Travaux de voirie : Impasse des Pénitents et rue des Carrières

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'entreprendre des travaux de voirie pour les impasse et rue suivantes : impasse des Pénitents et rue des Carrières, en raison des nombreuses dégradations du revêtement résultant d'intempéries.

Monsieur le Maire présente les différents devis et estimations de ces travaux et explique que cette opération pourrait être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : Travaux issus d'une programmation par la collectivité sur les voies communales,

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

	Dépenses	Recettes
TOTAL HT	20 220,00	
TOTAL TTC	24 264,00	
DETR –Travaux issus d’une programmation par la collectivité sur les voies communales Taux pivot : 40 % Plafond d’assiette éligible : 100 000 €		8 088,00
Autofinancement communal		16 176,00
TOTAL		24 264,00

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé de : 3 980.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D’adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- De charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- De réaliser ces travaux,
- D’autoriser et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien la réalisation de ce projet.

Vote pour : 23 (20+3 procurations) contre : abstention :

Demande de subvention DETR – Conseil Départemental – Travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la salle polyvalente de Brivezac:

Monsieur le Maire explique que la salle polyvalente de Brivezac nécessite des travaux de mise en accessibilité afin de répondre à la législation en vigueur : obligation d’accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public) aux personnes handicapées, et qu’en raison des travaux d’accessibilité à réaliser obligatoirement, d’autres travaux de réhabilitation en découlent, et devront être entrepris parallèlement pour la mise en conformité complète de la salle polyvalente.

Ces travaux lourds et coûteux n’ont pas pu, en raison des contraintes budgétaires de la commune historique de Brivezac, être réalisés auparavant.

Depuis la création de la commune nouvelle, des chiffrages ont été demandés.

Le coût de ces travaux et des frais d’assistance à maîtrise d’ouvrage, selon les premières études menées, est estimé à 148 800.00 € HT soit 178 560 € TTC.

Monsieur le Maire explique que cette opération pourrait être éligible :

- à la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (Construction, restructuration, rénovation de salles polyvalentes - communes <2000 hab)
- aux aides départementales (Bâtiments communaux), sous réserve de solliciter un avenant au contrat de solidarité communale 2018-2020 conclu avec la commune historique de Brivezac.

Dans ce cadre là, le plan de financement de ce projet serait le suivant :

La mise en place de cette nouvelle organisation sera effective à compter du lundi 11 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De déplacer le lieu d'accueil physique et téléphonique du public de la mairie vers l'agence postale.

Vote pour : 23 (20+3 procurations) contre : abstention :

Modification des horaires d'ouverture de la mairie annexe de Brivezac

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du déplacement du lieu d'accueil physique et téléphonique du public de la mairie vers l'agence postale, il est nécessaire de modifier les horaires d'ouverture.

Il propose l'organisation suivante :

JOUR	MAIRIE BRIVEZAC / APC		TOTAL/BRIVEZAC
	Matin	Après Midi	
LUNDI	9H00-12H00		3
MARDI	9H00-12H30	13H30-17H00	7
MERCREDI			
JEUDI	9H00-12H00	Permanence élus	3
VENDREDI	9H00-12H15		3,25
SAMEDI			
			16,25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter la proposition présentée ci-dessus et sa mise en place à compter du lundi 11 mars 2019

Vote pour : 23 (20+3 procurations) contre : abstention :

Modalités d'organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au courrier reçu des services de l'Education Nationale concernant l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2019, ce sujet avait été abordé en questions diverses lors du dernier conseil municipal (6 février 2019).

Il nous est tout de même, demandé de notifier la décision du conseil municipal avant le 8 mars 2019, il convient donc de délibérer à cet effet.

Il rappelle que les activités périscolaires ont été maintenues au titre de l'année scolaire 2018/2019, que ces activités sont variées, appréciées des enfants et des parents.

Cependant lors du dernier conseil d'école les enseignants se sont positionnés sur un choix de rythme scolaire hebdomadaire de 8 demi-journées, ainsi qu'une majorité relative des parents d'élèves entraînant ainsi un choix du conseil d'école pour cette formule, cadre dérogatoire.

Monsieur le Maire explique qu'il serait préférable, malgré cette évolution souhaitée, de renouveler pour l'année scolaire à venir 2019/2020 le rythme scolaire de 9 demi-journées hebdomadaires d'autant que les aides financières aux communes sont maintenues.

Par ailleurs, le passage à 8 demi-journées entraînerait pour les agents communaux affectés au service école/garderie/périscolaire, impliqués et compétents depuis la mise en place de ce dispositif, une forte perte de ressources liée à la réduction du temps de travail qui en découlerait.

Une nouvelle organisation possible (poste et temps de travail) peut et devra être envisagée pour la rentrée de septembre 2020, en lien avec le départ en retraite d'un agent, ces dispositions permettraient ainsi de ne pas pénaliser les agents en terme de revenus.

De même, il n'y aurait plus lieu de faire appel aux intervenants extérieurs dans le cadre du passage à 8 demi-journées. Le délai supplémentaire d'une année scolaire leur permettrait peut-être d'envisager et de mettre en place d'autres prestations.

Toutefois, il convient d'entendre la demande des enseignants et des parents d'élèves et d'éventuellement, tout en maintenant la semaine de 9 demi-journées, modifier les plages horaires dédiées aux activités périscolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De maintenir le temps de classe réparti sur 9 demi-journées, cadre général

Vote pour : 23 (20+3 procurations) contre : abstention :

ADRESSAGE : Dénomination et numérotation de voie : nouveau plan de financement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les critères d'aide à la dénomination et la numérotation des voies ont évolué au titre de 2019 pour la DETR.

Le plafond de l'assiette éligible est porté à 40 000 € au lieu de 10 000 € en 2018, le taux de subvention est maintenu à 30%.

Dans ces conditions, il est nécessaire de délibérer pour adopter un nouveau plan de financement pour chaque commune historique :

- Beaulieu-sur-Dordogne

	Dépenses	Recettes
TOTAL HT	15 713.00 €	
TOTAL TTC	18 855.60 €	
DETR – Taux de subvention : 30% - Plafond de l'assiette éligible : 40 000 € Coût HT global : étude+matériel		4 713.90 €
Conseil Départemental – Mutualisation Taux de subvention : 50% Plafond de subvention: 5 000 € par commune et par an - Année 2018 : Etude - Année 2019 : Fournitures plaques et supports		2 715.00 € 5 000.00 €
Autofinancement communal		6 426.70 €
TOTAL		18 855.60 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé à : 3 092.32 €

- Brivezac

	Dépenses	Recettes
TOTAL HT	14 922.00 €	
TOTAL TTC	17 906.40 €	
DETR – Taux de subvention : 30% - Plafond de l'assiette éligible : 40 000 € Coût HT global : étude+matériel		4 476.60 €
Conseil Départemental – Mutualisation Taux de subvention : 50% Plafond de subvention: 5 000 € par commune et par an - Année 2018 : Etude - Année 2019 : Fournitures plaques et supports		1 500.00 € 5 000.00 €
Autofinancement communal		6 929.80 €
TOTAL		17 906.40 €

Pour information, monsieur le maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé de : 2 937 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter les plans de financement présentés ci-dessus

Vote pour : 23 (20+3 procurations)

contre :

abstention :

Questions diverses :

Travaux du pont de Beaulieu/Altiliac : les travaux se déroulent sans anomalies.

Maison de Santé Pluridisciplinaire : les travaux relatifs aux fondations sont achevés et ceux de maçonnerie sont décalés d'une semaine, ils commenceront semaine 11 (11/17 mars 2019)

Commission communale des impôts : Monsieur le Maire indique que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) nous a communiqué le nom des membres (titulaires et suppléants) qui ont été désignés commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), après examen de la liste fournie

Illuminations de Noël : le contrat de location (triennal) des illuminations étant arrivé à son terme, il convient de consulter à nouveau en vue des fêtes de fin d'année (2019) au titre de la commune nouvelle.

Festivités à venir :

Le carnaval aura lieu le mercredi 13 mars 2019 organisé par l'association des commerçants, la commune offrira le goûter.

La fête de la fraise aura lieu le dimanche 12 mai.

Le comité des fêtes organisera un rallye de vieilles voitures le 14 juillet 2019.

La remise des prix du fleurissement aura lieu lors du marché aux plants organisée le dernier week end d'avril.

Les jardins familiaux : Une réunion entre les élus, les services de la mairie et les locataires actuels et futurs, aura lieu sur place afin de faire un point et rappeler le règlement. Une remise en état des parcelles non louées sera réalisée par les services techniques et des propositions d'aménagement seront présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.